

**DÉPARTEMENT DE SEINE-ET-MARNE****CONSEIL DÉPARTEMENTAL**

Séance du vendredi 7 février 2020

DÉLIBÉRATION N° **CD-2020/02/07-1/01****Accusé de réception** – Ministère de l'intérieur

077-227700010-20200207-lmc100000020277-DE

**Acte Certifié exécutoire**

Envoi Préfecture : 10/02/2020

Réception Préfet : 10/02/2020

Publication RAAD : 10/02/2020

---

Commission n° 1 – Aménagement du Territoire, Politiques contractuelles, Environnement et Agriculture  
Rapporteur : LAVENKA Olivier

---

Commission n° 7 – Finances  
Rapporteur : THIERIOT Jean-Louis

---

**OBJET :** Avenant n°2 au Contrat Intercommunal de Développement (CID) de la Communauté de Communes de la Brie Nangissienne.

Lors de sa séance du 28 septembre 2017, l'Assemblée départementale a validé la programmation du Contrat Intercommunal de Développement (CID) de la Communauté de Communes de la Brie Nangissienne. La Commune de Verneuil-l'Etang souhaite modifier son programme. Comme le prévoit le règlement du CID, un avenant est proposé pour prendre en compte ces modifications.

**LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL,**

VU le Code général des Collectivités territoriales,

VU la délibération du Conseil général n° 7/02 du 29 juin 2012 relative à l'adoption du Règlement Budgétaire et Financier modifié,

VU la délibération du Conseil départemental n° 1/03 du 7 octobre 2016 relative à la modification du règlement du Contrat Intercommunal de Développement,

VU la délibération du 28 novembre 2019 relative au Contrat Intercommunal de Développement de la Communauté de Communes de la Brie Nangissienne,

VU le rapport du Président du Conseil départemental,

VU l'avis des Commissions précitées,

Après en avoir délibéré,

**DÉCIDE**

Article 1 : d'approuver le projet d'avenant n° 2 au contrat cadre du Contrat Intercommunal de Développement de la Communauté de Communes de la Brie Nangissienne, tel qu'il figure en annexe n° 1 de la présente délibération.

Article 2 : d'accorder à la Commune de Verneuil-l'Étang, une subvention de 11 547,40 € pour l'achat d'un équipement informatique de 3 classes mobiles à l'école Jean Jaurès.

Article 3 : d'approuver le projet de convention de réalisation pour cette action, tel qu'il figure en annexe n° 2 de la présente délibération.

Article 4 : d'autoriser le Président du Département à signer cet avenant et cette convention de réalisation au nom du Département.

Article 5 : Les crédits nécessaires seront prélevés sur l'action « Contrat Intercommunal de développement : opération, « CID de la Communauté de communes de la Brie Nangissienne – DI 2019».

**Adopté à l'unanimité**

Ont voté POUR (44) :

Mme Nathalie BEAULNES-SERENI

Mme Cathy BISSONNIER

M. Ludovic BOUTILLIER qui a donné pouvoir à Mme Martine DUVERNOIS

Mme Martine BULLOT

M. Jean-Marc CHANUSSOT

M. Bernard CORNEILLE

M. Bernard COZIC

Mme Monique DELESSARD

M. Smaïl DJEBARA

Mme Martine DUVERNOIS

M. Vincent ÉBLÉ qui a donné pouvoir à Mme Monique DELESSARD

Mme Anne-Laure FONTBONNE

Mme Isoline GARREAU MILLOT qui a donné pouvoir à M. Bernard COZIC

Mme Julie GOBERT

M. Jérôme GUYARD

M. Yves JAUNAUX

M. Denis JULLEMIER

Mme Sarah LACROIX

M. Olivier LAVENKA

M. Jean LAVIOLETTE

Mme Nolwenn LE BOUTER

Mme Daisy LUCZAK

Mme Marianne MARGATÉ qui a donné pouvoir à Mme Virginie THOBOR

M. Olivier MORIN

Mme Céline NETTHAVONGS

M. Jean-François ONETO

Mme Véronique PASQUIER

M. Ugo PEZZETTA qui a donné pouvoir à Mme Laurence PICARD

Mme Laurence PICARD

Mme Valérie POTTIEZ-HUSSON

M. Brice RABASTE

Mme Isabelle RECIO

Mme Béatrice RUCHETON

M. Patrick SEPTIERS  
Mme Geneviève SERT  
Mme Sandrine SOSINSKI  
M. Jean-Louis THIERIOT  
Mme Virginie THOBOR  
M. Jérôme TISSERAND  
M. Xavier VANDERBISE  
Mme Véronique VEAU  
M. Franck VERNIN qui a donné pouvoir à M. Patrick SEPTIERS  
M. Sinclair VOURIOT qui a donné pouvoir à Mme Geneviève SERT  
Mme Andrée ZAÏDI

Ont voté CONTRE (0) :

Se sont ABSTENUS (0) :

N'ont pas pris part au vote (0) :

Ont été ABSENTS (2) :

M. Pierre BACQUÉ  
M. Arnaud de BELENET



Patrick SEPTIERS  
Président du Conseil départemental  
de Seine-et-Marne